

**Ouverture de la troisième Conférence des Etats parties chargée de l'examen
de la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel/ Election du
Président**

Maputo, 23 juin 2014

**Allocution de S.E.M Mohamed Lamine Laabas, Ambassadeur d'Algérie
à Maputo**

Maputo, le 23 juin 2014

**Monsieur le Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs**

C'est un immense plaisir pour moi d'ouvrir la troisième Conférence des Etats parties chargée de l'examen de la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel.

Avant de passer à l'élection du Président de la troisième Conférence d'examen, je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour la confiance que vous avez placée en mon pays en le désignant à la présidence de la 13^{ème} Assemblée et pour l'incalculable soutien que vous lui avez apporté durant l'exercice de ce mandat.

Ce fut un grand honneur et privilège pour mon pays de servir la Convention à un stade particulier de nos efforts individuels et collectifs dans la poursuite de ses objectifs, en vue de bannir à jamais ces engins meurtriers causes de nombreux drames humains et de traumatismes personnels et familiaux.

En 2014, nous avons entrepris d'importants travaux de suivi de la 13^{ème} Assemblée des Etats parties pour préparer le prochain cycle du mouvement antimine.

Le 1^{er} mars dernier nous avons célébré le 15^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Durant la période écoulée nous avons réalisé des progrès considérables. Nous sommes maintenant 161 États parties et nous avons été ravis d'apprendre plus tôt cette année, que le Sultanat d'Oman a décidé d'adhérer à la Convention. Je voudrais à cet égard féliciter, en votre nom, Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique et Son Altesse Royale le Prince Mired de Jordanie pour leurs efforts pour promouvoir la Convention.

Le Burundi a annoncé en avril qu'il a achevé la mise en œuvre de ses obligations en matière de déminage. Ainsi, désormais, des 59 États parties qui avaient déclaré des zones minées dépendant de leur juridiction ou sous leur contrôle, 28 ont maintenant rempli leurs obligations de déminage et le pays hôte, le Mozambique, est en passe de devenir le 29^{ème} plus tard cette année.

Au cours des dernières semaines, la Biélorussie et la Grèce ont fait état de progrès importants dans leurs efforts pour surmonter leurs difficultés persistantes à détruire leurs stocks respectifs de mines antipersonnel. Désormais 5 États parties demeurent concernés par l'accomplissement de la mise en œuvre de cette obligation.

Pour ce qui est de l'assistance humanitaires aux victimes, il est intéressant de noter que notre engagement en faveur de la communauté des victimes s'est considérablement renforcé dans le cadre pertinent des droits humains.

Grâce à l'initiative de la Colombie et de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention avec l'appui de l'Union européenne, une discussion importante intitulée « ponts entre les mondes » a été lancée cette année, en vue de réfléchir sur l'intégration de notre promesse aux victimes des mines dans des cadres plus larges, tels que ceux liés aux droits des personnes handicapées.

Je suis heureux que cette discussion se poursuivra cette semaine à Maputo.

En dépit de ces progrès énormes, des difficultés et de sérieux défis se dressent toujours devant nous. Je suis convaincu, toutefois, que nous pouvons les surmonter et aller de l'avant tant que l'énergie existe toujours et l'engagement reste fort.

La troisième Conférence d'examen de Maputo que nous entamons aujourd'hui constitue une étape importante pour donner un nouveau souffle à la Convention en vue de promouvoir sa pleine mise en œuvre au niveau universel.

Servons-nous de tous les avantages de cet effort unique de continuer à faire une différence dans la vie d'innombrables personnes dans le monde.

Avant de procéder à l'élection du Président de la troisième Conférence d'examen, je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer notre gratitude à tous les membres du Comité de Coordination, les Coprésidents des Comités permanents, le Secrétariat de l'ONU, le CICR, l'ICBL et tous celles et ceux qui ont entouré la présidence algérienne de tout leur précieux soutien.

La présidence algérienne n'aurait pas pu accomplir sa tâche sans l'appui qualitatif de l'Unité de soutien. Je voudrais rendre un hommage appuyé à Kerry Brinkert, Directeur de l'Unité de soutien et à son équipe qui ont accompagné la

présidence algérienne avec dévouement et professionnalisme tout au long de son mandat.

Je voudrais aussi remercier le Gouvernement suisse pour son soutien à la Convention à travers l'appui apporté par le Centre international de Déminage humanitaire de Genève.

Vous vous souviendrez qu'à la 13^{ème} Assemblée nous avons convenu de désigner Son Excellence Henrique Banze, Vice-ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, en tant que Président de la troisième Conférence d'examen.

Il me plait aujourd'hui de remettre la présidence de la 3^{ème} Conférence d'examen au Représentant d'un pays frère et ami, qui a souffert comme le mien des dégâts incalculables occasionnés par les mines antipersonnel héritées. C'est pourquoi le Mozambique tout comme les pays touchés, ainsi que tous les Etats parties mesurent l'importance et inéluctabilité de la lutte contre ce fléau. Il me plait, dis-je, de lui remettre la Présidence à un moment où notre Convention a atteint un degré de maturité.

Je voudrais maintenant demander aux Etats parties de confirmer par acclamation le Vice-Ministre S.E.M Banze en tant que Président de notre Conférence.

[PAUSE]

Comme je ne vois aucune opposition - MARTEAU - Je tiens à féliciter le Vice-Ministre Banze pour son élection en tant que Président de la troisième Conférence d'examen et lui demander de prendre sa place.

